Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_071-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_071

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 29 mai 2026

Présents : 22
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL (arrivée à 19h45), Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 7
Mme Maryline DUFÉE a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Marie-Paule DAHIREL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
M. Benjamin LE GONIDEC a donné pouvoir Mme Christine COLAS
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
Mme Patricia VEYRIES a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
M. Jean-Michel GOIZET a donné pouvoir à M. David MACÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Fabienne DERONDIER

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_071-DE

15- ENFANCE- JEUNESSE - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA RICHARDAIS RELATIVE AUX MODALITÉS DE TRANSPORT LORS DES SORTIES EN BUS

Rapporteur : M. Clément Le Ricousse

La commune de La Richardais propose, aux communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude, la signature d'une convention relative à la mutualisation des transports pour des sorties proposées par les services Enfance – Jeunesse, permettant une diminution des coûts.

Cette convention permettrait d'avoir une réservation de transport collectif commune auprès du prestataire Bellier, sous contrat avec la commune de la Richardais, puis un paiement par la commune de la Richardais avant une refacturation du coût au prorata du nombre de présents de chaque commune.

La Mairie de Pleurtuit pourra de ce fait mutualiser les transports d'enfants et de jeunes lorsque cela est possible et ainsi réduire ses coûts de transport.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention avec la ville de La Richardais portant sur les modalités de coopération dans le cadre de la mutualisation de transport d'enfants et de jeunes des services Enfance – Jeunesse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finance – Numérique - Jumelage » du 28 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, relative aux modalités de transports lors de sorties en bus des services Enfance – Jeunesse communaux de l'intercommunalité ;

AUTORISE Mme Le Maire à signer ladite convention et à rembourser la commune de La Richardais au prorata du nombre d'inscrits pour la commune de Pleurtuit.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Fabienne DERONDIER